

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 15 février 2022

Vote(s) pour : 45

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 février 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-02-21-BD-9.1 :

Site de Blida à Metz - Acquisition d'une emprise foncière auprès de la SAEML METZ TECHNO'POLES.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau du 18 septembre 2017 approuvant une augmentation de capital de la SAEML, y souscrivant à hauteur de 500 000 €, approuvant une première modification de l'objet social et la dénomination sociale de la SAEML,

VU la délibération du Bureau du 28 janvier 2019 approuvant la nouvelle et provisoire répartition des sièges et le principe d'un apport, par Metz Métropole, au capital de la SAEML, des bâtiments du CESCO, de la Maison de l'Entreprise et du site de BLIIDA dans l'attente des estimations de valeur de ces bâtiments,

VU les évaluations de la Division Domaine de la DGFIP en date des 28 février, 28 mars et 27 juin 2018,

VU la délibération du Bureau du 19 mars 2018 approuvant le principe d'un apport en nature, par Metz Métropole, au capital de la SAEML Metz Techno'pôles, des bâtiments du CESCO, de la Maison de l'Entreprise et du site de BLIIDA,

VU la délibération du Bureau du 28 janvier 2019 prenant acte de la nécessité pour la SAEML Metz Techno'pôles de procéder à une augmentation de capital social, et approuvant le montant de l'apport en nature à la SAEML Metz Techno'pôles, évalué par la Division domaine de la DGFIP à 7 300 000 € et constitué par les ensembles immobiliers suivants :

- CESCO : cadastré section CN n°198, d'une superficie de 4 209 m², pour un montant de 2 000 000 €,
- Maison de l'Entreprise : cadastrée section BC n°113, d'une superficie de 10 780 m², pour un montant de 2 300 000 €,
- Site de BLIIDA : cadastré section 11 n°97, d'une superficie de 31 530 m², pour un montant de 3 000 000 €,

VU l'avis rendu le 19 mai 2021 par la Division domaine de la DGFIP et fixant la valeur vénale de l'emprise cadastrée section 11 n°97/20 à 200 000 € pour le bâtiment de stockage et à 45€/m² pour le terrain résiduel adjacent, soit une valeur vénale totale d'environ 267 950 € HT,

DECIDE de rapporter la délibération du Bureau métropolitain du 08 novembre 2021 concernant la cession d'une parcelle du site Blida par une opération de réduction du capital social auprès de la SAEML Metz Techno'pôles,

DECIDE d'acquérir auprès de la SAEML Metz Techno'pôles une emprise foncière cadastrée section 11 n°97/20, sise avenue de Blida à METZ et représentant une superficie avant arpentage d'environ 3 535 m², au prix d'environ 267 950 € HT, TVA à devoir en sus le cas échéant,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout acte s'y rapportant, l'Eurométropole prenant à sa charge les frais d'acte notariés,

Pour extrait conforme
Metz, le 22 février 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES des délibérations 1 à 13
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain	EXCUSEE point 9	Pour (sauf 9)
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour
DIEUDONNE	Yves	Vernéville	EXCUSE	
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
GOUTH	Cédric	Woippy	EXCUSE point 9	Pour (sauf 9)
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROSDIDIER	François	Metz	EXCUSE points 5 - 6 et 9	Pour (sauf 5 - 6 et 9)
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour
HENRION	François	Augny	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
HORY	Thierry	Marly	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES des délibérations 1 à 13
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amanvillers	EXCUSE points 5 - 6 et 9	Pour (sauf 5 - 6 et 9)
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NICOLAS	Martine	Metz	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
PEULTIER	Roger	Rozérieulles	EXCUSE et donne pouvoir à Claire ANCEL	Monsieur PEULTIER ne vote pas les points 5 et 6 Pour (sauf 5 et 6)
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz	EXCUSE	
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny	EXCUSE points 5 et 6	Pour (sauf 5 et 6)
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte	EXCUSE et donne pouvoir à Jean-François LOSCH	Monsieur TORLOTING ne vote pas les points 5 et 6 Pour (sauf 5 et 6)
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20220221-2022-02-BD9-1-DE

Numéro de l'acte : 2022-02-BD9-1
Date de décision : lundi 21 février 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Site de Blida à Metz - Acquisition d'une emprise foncière auprès de la SAEM METZ TECHNO'POLES
Classification : 3.1 - Acquisitions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/02/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220221-2022-02-BD9-1-DE
Document principal : 99_DE-9-1.pdf

Pièces jointes :

99_DE-LISTE ELUS BUREAU votes délibérations.pdf

Historique :

23/02/22 14:06	En cours de création	
23/02/22 14:07	En préparation	Catherine DELLES
23/02/22 14:28	Reçu	Catherine DELLES
23/02/22 14:29	En cours de transmission	
23/02/22 14:32	Transmis en Préfecture	
23/02/22 14:37	Accusé de réception reçu	